RAPPORT DE JURY

Concours professionnel permettant l'accès au grade de Cadre supérieur de santé paramédical de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris : SESSION 2026

Service des concours statutaires

Direction des ressources humaines

Octobre 2026

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

INTRODUCTION 3

RAPPEL DES EPREUVES 3

1. Epreuves d'admissibilite 3
2. Epreuves d'admission 3

LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE 4

LE JURY 4

1. La composition du jury 4
2. La note de cadrage 5

FORMATION DES CANDIDATS 5

LE DEROULEMENT DU CONCOURS 6

1. Admissibilite 6
2. Admission (oraux) 7

STATISTIQUES 8

1. Historique du concours : 8
2. Concours 2026 : 8

CONCLUSION 9

INTRODUCTION

Un concours professionnel pour l'accès au grade de cadre supérieur de santé est ouvert à l'Assistance Publique -Hôpitaux de Paris à compter du 16 février 2026 pour un recrutement de cadres supérieurs de santé.

NOMBRE DE POSTES OFFERTS	49
FILIERE INFIRMIERE	**POSTES OFFERTS**
Infirmier	31
Infirmier de bloc opératoire	3
Infirmier anesthésiste	2
Puéricultrice	3
FILIERE REEDUCATION	**POSTES OFFERTS**
Masseurs-kinésithérapeutes	1
Ergothérapeutes	1
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	**POSTES OFFERTS**
Préparateur en pharmacie hospitalière	2
Technicien de Laboratoire	4
Manipulateur d'électroradiologie médicale	2

Décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;
Décret n° 2021-1803 du 23 décembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps des infirmiers des administrations et services médicaux des administrations de l'Etat ;
Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé.

RAPPEL DES EPREUVES

Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière :

La sélection des candidats repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

1. Epreuves d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier du candidat.

2. Epreuves d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la

motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical.

LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE »

Etapes	Date
Inscription	Du 16 février 2026 au 16 mars 2026
Date limite de télétransmission	Le 23 mars 2026 à 14 heures (heure de Paris)
Réunion de cadrage	Le 12 mars 2026
Réunion d'admissibilité	Le 11 mai 2026
Oraux	Du 07 septembre au 21 septembre 2026
Réunion d'admission	Le 02 octobre 2026
Affichage des résultats	Le 06 octobre 2026

LE JURY »

1. La composition du jury

a. *La présidente*

Mme Fernande **ROGER** **Représentante de la direction de l'établissement**	**Directrice des soins** **Coordonnatrice Générale des Soins** Adjointe APHP.Sorbonne Université

Agissant en qualité de représentant du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

b. *Les membres*

Mme Isabelle **LE FALHER** **Personnel de direction hors AP-HP**	**Directrice des soins** **Coordonnatrice générale des soins** Hôpital Nord-Ouest Val-d'Oise
Mme Catherine **SORIN** **Directrice des soins de l'établissement**	**Directrice des soins** **Coordonnatrice générale des soins adjointe** AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Pr, MD-PhD Eric **PAUTAS** **Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement**	**Chef de service – Court Séjour Gériatrie** Co-coordonnateur DESC et DES de Gériatrie région Ile-de-France Vice-président de la Collégiale-Syndicat de Gériatrie de l'APHP – APHP. Sorbonne Université
Mme Nathalie **MATHE** **Cadre supérieure de santé issue de la filière infirmière**	**Cadre Paramédicale du DMU CARTE** APHP. Centre Université Paris cité
Mme Isabelle **WOLF** **Cadre supérieure de santé**	Direction des soins et activités paramédicales HAD
Mme Elisabeth **BOUCHEZ** **Cadre supérieure de santé issue de la filière médico-technique**	**Cadre supérieur paramédicale CP-DMU** APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
Mme Catherine **FIOLET** **Cadre supérieure de santé formatrice hors établissement**	**Cadre supérieur de santé** Coordonnatrice pédagogique IFSI/IFAS Hôpital Nord-Ouest Val-d'Oise

2. La note de cadrage

Les membres du jury ont participé à la réunion de cadrage durant laquelle ils sont informés :

- De la composition du jury ;
- Des missions du jury ;
- Du calendrier du concours ;
- Des critères de discrimination ;
- Les modalités du concours ;
- Le rapport du jury.

Le jury disposera pour les oraux d'une version papier du cv.

Recours des candidats :
Le service concours enregistre les demandes des candidats non reçus souhaitant rencontrer le jury. Les membres du jury s'organiseront pour les recevoir à la fin du concours.

FORMATION DES CANDIDATS ››

Préparation au concours de Cadre Supérieur de santé Paramédical
(1 jour + ½ journée pour entretien oral blanc par candidat) (Responsables pédagogiques Roch-Etienne NOTO et Sylvain LEDOUX-PERRIGUAY)

Structuration de la journée :

Une journée de présentation du concours CSSP est organisée par le CFC MPPPH pour les candidats. Cette présentation est réalisée en amont du dépôt du dossier du candidat et juste avant ou juste après la publication de l'avis de concours.

- Accueil des participants (Responsables Pédagogiques CFC MPPPH). Rappel concernant la structuration et écriture du Curriculum Vitae (Responsable pédagogique CFC MPPPH) ;
- Une information concernant les modalités d'inscription au concours (Responsable et/ou Gestionnaires du Service Concours) ;
- Une information sur l'organisation des épreuves du concours, structuration du Projet Professionnel (Responsable pédagogique CFC MPPPH) ;
- Un regard d'un Coordonnateur général des soins sur la fonction CSSP ;
- Un focus sur la gouvernance de l'APHP et les instances (Directeur d'hôpital) ;
- Un apport sur le dialogue social à l'hôpital : les apports récents des nouveaux textes (Directeur d'hôpital) ;
- Focus sur le bilan des 30 leviers et du Plan Cadres II et suivi : plan d'action, bilan et perspectives. Projet de soins de l'APHP, les Instances… (Directeur d'hôpital).

Entrainement oral pour les candidats admissibles (après la publication de la liste des admissibles) :

Une participation à un oral d'entrainement est proposée à ces derniers. Cet oral blanc se réalise en collectif de 4 ou 5 candidats avec un jury composé de 2 professionnels (directeur des soins et CSSP). Cet entrainement dure environ 30 minutes par candidat (présentation et questions) puis un débriefing de 10 minutes par candidat est organisé. Le groupe présent écoute la prestation de chaque candidat mais n'intervient pas sauf s'il y est invité par le jury.

LE DEROULEMENT DU CONCOURS »

1. Admissibilité

Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière :

La sélection des candidats repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

I. *L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier mentionné au 4° de l'article 3 du présent arrêté.*

Le jury a constaté une certaine hétérogénéité dans les dossiers présentés, tant sur le fond que sur la forme. Si certains candidats ont présenté un dossier d'une grande qualité, plusieurs ne respectent pas l'ensemble des consignes, ce qui est pénalisant pour l'évaluation de leur candidature.

Concernant les lettres de recommandation ou d'opportunité, le jury a estimé que les plus pertinentes sont celles rédigées par les directeurs des soins. En effet, elles apportent un regard objectif sur les compétences managériales du candidat, son potentiel d'évolution ainsi que son aptitude à exercer des fonctions d'encadrement supérieur au sein de l'établissement. À l'inverse, les lettres rédigées par des médecins ou des directeurs ayant collaboré avec le candidat plusieurs années auparavant apportent une valeur ajoutée limitée, notamment lorsqu'elles sont anciennes et ne portent pas sur les

fonctions actuellement exercées. Elles n'ont donc que peu contribué à l'appréciation de la candidature.

Le jury souligne l'importance de la qualité de présentation des documents transmis. Les dossiers doivent être rédigés dans une mise en forme soignée, avec un texte justifié, aéré et structuré afin d'en faciliter la lecture et l'analyse. Le CV doit être actualisé, clair et synthétique. Il doit mettre en évidence l'expérience professionnelle, les diplômes, les formations suivies au cours des cinq dernières années, en particulier lorsque celles-ci présentent un lien direct avec les fonctions exercées ou le poste visé.

Le projet professionnel est un élément central du dossier de candidature. Il doit être structuré autour d'un fil conducteur cohérent permettant de comprendre le parcours du candidat, la progression de ses responsabilités et son évolution vers des fonctions d'encadrement supérieur. Plusieurs candidats ont présenté un descriptif très voire trop détaillé de leur parcours consistant en une énumération des postes occupés sans réelle analyse.

La capacité d'analyse, de prise de recul et de synthèse doit être perceptible à la lecture de l'ensemble du dossier. Ces compétences, attendues dans l'exercice des fonctions de cadre supérieur de santé, constituent des critères d'appréciation importants pour le jury. Le jury a constaté qu'il s'agissait de la partie la plus difficile à appréhender pour de nombreux de candidats.

En conclusion, le jury invite les futurs candidats à porter une attention particulière au respect des consignes, à la qualité de présentation dossier et à la structuration du projet professionnel. Un dossier clair, synthétique, argumenté et démontrant une réflexion approfondie sur les fonctions visées constituent un atout majeur dans l'appréciation de la candidature.

2. Admission (oraux)

II. L'épreuve d'admission consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical.

L'exposé :

Le jury souligne que la majorité des candidats a préparé avec sérieux leur exposé introductif. Plusieurs présentations se sont distinguées par leur qualité alliant clarté, précision, concision et parfaite maitrise du temps imparti. Ces candidats ont su mettre en valeur leur parcours, leurs compétences, leur projet professionnel et leur positionnement dans un discours structuré et incarné, facilitant ainsi la compréhension de leur candidature par les membres du jury.

Toutefois, des disparités importantes ont été observées. Certains exposés sont apparus laconiques, peu approfondis ou insuffisamment structurés. Dans plusieurs cas, le manque de fil conducteur a rendu le propos difficile à suivre et n'a pas permis au jury d'apprécier pleinement le parcours et les motivations du candidat. Le jury a également relevé que certains candidats se font fortement appuyer sur leurs notes, allant parfois jusqu'à la lecture quasi intégrale. Si les notes peuvent constituer un support rassurant, elles nuisent cependant à l'authenticité du discours.

Enfin, plusieurs candidats ont dépassé le temps alloué à leur exposé. Cela interroge la qualité de la préparation en amont et la capacité à prioriser les informations essentielles et pertinentes.

La discussion :

Les échanges avec le jury s'inscrivent dans une logique de discussion professionnelle, en lien avec l'exposé présenté et les éléments du CV mis à disposition du jury. Au-delà des connaissances et de l'expérience acquise, les discussions ont permis d'apprécier le positionnement du candidat, sa compréhension des attendus de la fonction et sa capacité à se projeter dans les responsabilités d'un cadre supérieur de santé.

Les candidats les plus convaincants ont pu démontrer une réelle capacité à prendre de la hauteur sur les situations évoquées, à questionner leurs pratiques, à ouvrir la réflexion vers des enjeux institutionnels et des sujets d'actualité. Ils ont également fait preuve d'écoute, d'ouverture, de discernement et d'une vision stratégique adaptée aux missions visées. Il est à noter que ces qualités ont été observées majoritairement chez les candidats exerçant déjà des fonctions de cadre supérieur de santé.

A l'inverse, certains candidats ont éprouvé des difficultés à répondre précisément aux questions posées. Les réponses se sont parfois révélées trop longues, évasives, voire hors sujet. Le jury a également relevé, pour certains, une méconnaissance des projets et enjeux institutionnels, des orientations stratégiques de leur établissement, et des sujets d'actualité dans leur domaine d'activité. Enfin, les échanges ont parfois laissé percevoir un positionnement en décalage avec les exigences de la fonction. Pour certains, le concours sur titres semble être appréhendé uniquement comme une étape d'avancement de grade.

STATISTIQUES

1. Historique du concours :

Le dernier concours date de 2025.
57 Lauréats sur 99 candidats admis à concourir.

2. Concours 2026 :

63 admis à concourir, 52 candidats admissibles

		Admissibilité		Admission		
Nombre de candidats (admis à concourir 63)	Etude des dossiers	Nombre de candidats (admissibles)	Recalés de l'admissibilité	Absents	Lauréat liste principale	Lauréat liste complémentaire
Femmes	50	42	8	1	25	1
Hommes	13	10	3	1	6	0
Total	**63**	**52**	11	**2**	**31**	**1**

Seuil d'admission : 10
Amplitude des notes : 20 ; 14,60 ; 1,40

CONCLUSION

Conseils aux futurs candidats :

Pour l'épreuve d'admissibilité :

- Respectez les consignes de présentation et de structuration du dossier sur la plateforme de dépôt
- Soignez votre présentation, tant sur le fond que sur la forme
- Analysez votre parcours professionnel et mettez en évidence les compétences acquises qui vous seront utiles dans les missions d'encadrement supérieurs.

Pour l'épreuve d'admission :

- Préparez votre entretien en anticipant les questions susceptibles d'être posées à partir de votre exposé.
- Démontrez votre compréhension des missions et des responsabilités du cadre supérieur de santé au-delà de la seule évolution de grade.
- Appuyez-vous sur une connaissance solide des projets institutionnels, des orientations stratégiques et de l'actualité du système de santé.
- Adoptez une posture réflexive en prenant de la hauteur sur vos expériences et sur les enjeux de l'organisation.
- Répondez avec précision, concision et ouverture afin de favoriser les échanges mettant en évidence votre positionnement.

En synthèse, les candidats les plus convaincants sont ceux qui parviennent à faire émerger, tout au long de l'entretien, un positionnement déjà inscrit dans la posture de cadre supérieur de santé : vision stratégique, ouverture aux enjeux institutionnel, capacité d'analyse et aptitude à se situer au-delà du seul périmètre de leur activité quotidienne.

La Présidente du jury
Mme Fernande **ROGER**